

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 43 – Septembre 2008

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2008-4470

Avis de l'AFSSA du 28 mars 2008 relatif à l'interprétation des résultats d'analyses du plan d'échantillonnage mis en place dans le cadre de la pollution en PCB des poissons du Rhône

2008-03-28, Saisine n° 2007-SA-0239, p. 1-41



<http://www.afssa.fr/Documents/RCCP2007sa0239b.pdf>

● Résumé

Des analyses réalisées en 2005 avaient montré une contamination en PCB de poissons pêchés dans le canal de Jonage. Des campagnes d'analyse ont été réalisées en 2006 et 2007. En 2007, la DGAL a saisi l'AFSSA, en lui demandant :

- de déterminer les espèces présentant des résultats conformes ou non conformes vis-à-vis de la réglementation européenne,
- de préciser les plans d'échantillonnage à faire en plus pour considérer les espèces, présentant peu ou pas de résultats défavorables, comme pouvant être consommées,
- d'établir une corrélation éventuelle entre niveau de contamination des sédiments fluviaux et niveau de contamination des poissons.

L'examen des données analytiques et recueillies dans la littérature indique que les sédiments sont la source de contamination des poissons dans le Rhône, mais il est impossible d'établir une corrélation quantitative. Il a été possible, pour chaque espèce, de déterminer le niveau de contamination moyen en dioxines, PCB de type dioxines et autres PCB dans les secteurs où elle a été prélevée, et de définir sa conformité ou non par rapport à la réglementation. Les espèces benthiques, telles qu'anguille, brème, barbeau, silure et carpe, sont les plus à risque de non conformité, quel que soit le secteur considéré. Les espèces de pleine eau (gardon par exemple) ou benthiques et piscivores (comme le brochet, la perche et le sandre) présentent moins de risques de non-conformité. Les secteurs les plus à risque ont aussi été déterminés.

L'AFSSA a émis des recommandations quant à la poursuite de l'interdiction de mise à la consommation de certains poissons et à la poursuite des échantillonnages en fonction des secteurs.